

AMENAGEMENT DE COURTS DE TENNIS - Demande d'autorisation pour passer un marché de gré à gré - n° 976

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 04 Août 1975, le Conseil Municipal a décidé d'aménager deux courts de tennis sur le Plateau et a demandé une subvention du département.

Par arrêté préfectoral du 15 Mars 1976, une subvention de 112 117 F. a été allouée sur un montant subventionnable de 249 149 F.

Par délibération du 27 Février 1976, le Conseil Municipal a décidé, afin de gagner du temps, de procéder à un appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées en la matière.

La meilleure offre faite provient de la S.A. SEGAUD, route de Beaucaire à NIMES (Gard) qui propose d'aménager trois courts de tennis pour le prix de 186 000 F. HT soit 218 736 F. TTC à condition que les travaux puisse débuter dans des délais très rapprochés.

Cette réalisation est par ailleurs urgente sur le plan sportif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- reconnaît l'urgence des travaux tant sur le plan économie que sur le plan sportif;
- demande à M. le Préfet l'autorisation de déroger à la règle de l'adjudication en application de l'article 312 (3°) du code des marchés publics.